

Monsieur Gilles MOUNIER

Maire de Saint Renan

à

Madame Sophie BERGOGNE

Présidente de la Chambre régionale des comptes

3, rue Robert d'Abrissel – CS 64 231

35 042 Rennes Cedex

N/REF : GM/AG/2022-43

Saint Renan, le 14 octobre 2022

OBJET : Réponse écrite au rapport d'observations définitives

Madame la Présidente,

Suite à la réception ce jeudi 22 septembre, du rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes, je tiens préalablement à remercier Monsieur Gueguen, Premier conseiller auprès de la chambre et Mme Pierre-Duplessix, Auditrice, pour la qualité des échanges que nous avons eus durant la période d'instruction. Ce travail aura, je crois, permis de traiter chacun des sujets avec la plus grande précision.

Aussi, je me félicite qu'à l'issue de ce contrôle, le rapport la chambre souligne que la commune de Saint Renan jouit d'une « forte attractivité reposant sur un haut niveau de services dans un cadre naturel préservé. » Cette description correspond, en tout point, aux objectifs que cherche à atteindre la municipalité.

Plus généralement, le rapport fait le constat d'une bonne gestion de la commune d'un point de vue financier puisqu'il souligne que « la fiabilité des comptes communaux n'appelle pas d'observation ; que la dette se caractérise par un encours stable, une capacité de désendettement largement inférieure au seuil d'alerte et une structure ne présentant pas de risque. » Cette bonne gestion se traduit par une forte capacité d'investissement, en effet sur la période d'étude « les niveaux de l'excédent brut de fonctionnement et la capacité d'autofinancement brute [...] se situent dans la fourchette haute de la moyenne nationale [...]. Ils sont également supérieurs à ceux de la moyenne régionale de la strate en euros par habitant. En 2020, le montant moyen de dépense était de 416 €/habitant contre 316 € en moyenne pour les communes bretonnes de la strate », permettant d'adapter les infrastructures aux besoins des habitants.

Ce satisfecit vaut également pour la commande publique, ainsi le rapport souligne que « l'examen du fichier des marchés n'a pas permis de constater de pratique contraire à la réglementation. Les seuils relatifs à la mise en concurrence sont respectés. Les modalités de passation des six marchés de l'échantillon ont également été contrôlées et n'appellent pas de critiques. »

Par ailleurs, en 2014 « la chambre avait émis la recommandation d'assurer un meilleur suivi des régies communales. L'examen effectué permet d'affirmer que la commune a pris en compte les observations de la chambre et que la recommandation a été suivie d'effet. »

Enfin, concernant la gestion des ressources humaines le rapport indique que « les recommandations formulées par la chambre à l'issue de son précédent contrôle ont été mises en œuvre. » Elle souligne même que le règlement intérieur de la commune de Saint Renan est « complet, clair et d'utilisation aisée pour tout agent concerné. »

J'ai pris connaissance des cinq recommandations figurant dans le rapport d'observations définitives. Je souhaite apporter, par la présente, pour chacune d'entre-elles, les éléments ci-après.

Dans le domaine de la commande publique, il est noté qu'il conviendrait de « *formaliser le suivi des délais d'exécution et contrôler la mise en œuvre des clauses de révision des prix.* » J'ai demandé aux services municipaux de veiller à les mettre en œuvre avec la plus grande rigueur.

Concernant le plan pluriannuel d'investissement, il est demandé à la commune de le compléter avec les « *modalités de financement des dépenses.* » Cette demande sera suivie d'effet à l'occasion de la préparation budgétaire 2023.

S'agissant du volet budgétaire et comptable, la chambre souhaite que soit renseignées « *les annexes obligatoires des comptes administratifs.* » Une première étape a été réalisée à l'occasion du compte administratif de l'exercice 2021, je prends note des lacunes soulignées par la chambre. Pour le compte administratif 2022, la commune de Saint Renan veillera à intégrer dans les documents budgétaires l'ensemble des annexes prévues par la réglementation M14, y compris lorsque celles-ci sont nulles ou sans objet pour le budget communal. Nous poursuivrons cette démarche avec la nomenclature M57 les années suivantes.

D'autre part, il est recommandé de « *fiabiliser les anomalies de l'inventaire avec le comptable afin d'assurer la concordance avec l'état de l'actif.* » Ce travail débuté en 2017, est en cours d'achèvement et sera finalisé au 1^{er} janvier 2023 pour le passage en M57.

Enfin, la commune doit « *assurer la concordance entre l'état de la dette joint au compte administratif et le compte de gestion, en lien avec le comptable public.* » J'ai saisi le service de gestion comptable de Brest pour réaliser cette opération. A ce jour, les écarts constatés ont été identifiés mais restent en attente de régularisation par la Direction Départementale des Finances Publiques. J'observe néanmoins que le remboursement des prêts a pu être effectué, par la commune, dans leur intégralité et en conformité avec les tableaux d'amortissement de la dette établis par les organismes bancaires.

Pour un maire, la lecture du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes est toujours très instructive puisqu'elle permet de déterminer avec précision les axes d'amélioration dans la gestion de sa commune. Le précédent rapport, en date de 2014, avait fait état de 14 recommandations dans quatre domaines différents, aujourd'hui seules deux sont considérées par la chambre comme n'ayant pas été totalement mises en œuvre et figurent dans ce nouveau rapport. Je note, par ailleurs, que les cinq recommandations que vous m'avez adressées relèvent exclusivement du domaine technico-administratif. Je me félicite donc des importants progrès réalisés par Saint Renan et entends, pour les années à venir, poursuivre en ce sens.

La gestion générale de la commune, les ressources humaines et la santé des finances communales n'appellent pas de remarques, ce dont je ne peux qu'être très satisfait. Ce constat favorable dressé par le rapport, auquel viennent s'ajouter la dynamique et l'attractivité de la commune confortent la municipalité dans son action et dans sa volonté de faire de Saint Renan une commune respectueuse de la réglementation, rigoureuse dans la gestion des deniers publics et ambitieuse dans la réalisation de ses projets de développement.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,



Gilles MOUNIER